



Chasse aux Œufs - CF Guécélard



Le Comité des Fêtes de Guécélard organise **une chasse aux œufs le dimanche 9 avril de 10h à 12h** sur les terrains de la Foire (terrain principal et terrain de boules...), route des Galopières, à Guécélard.

Article 1 :

La participation à la Chasse aux Oeufs est gratuite pour les enfants de Guécélard. Pour les enfants des autres communes, la participation est fixée à 1 €. L'inscription préalable est obligatoire.

Faute d'inscription préalable, l'accès à l'activité sera payant (3 €)

Elle est ouverte aux enfants âgés de 1 à 12 ans.

Article 2 :

L'inscription sera ouverte sur Helloasso au moins un mois avant la date de la manifestation. La validité de l'inscription sera assurée par un bulletin d'inscription reçu par mail. Ce bulletin (version papier ou numérique) sera nécessaire pour l'accès aux terrains.

Article 4 :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident de personnes, occasionné par des objets exposés, leur manutention, leur installation, pour une cause quelconque avant, pendant ou après la manifestation.

Article 5 :

Les représentants légaux devront être présents tout au long de l'animation. Chaque enfant est sous la responsabilité de ses parents ou de l'accompagnateur majeur et l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un éventuel incident.

Article 6 :

Le terrain de boules sera réservé aux enfants de moins de 6 ans et sera accessible aux accompagnants.

Le terrain de la Foire sera réservé aux enfants de 6 ans et plus. Seuls les enfants auront accès à l'espace de recherche.

Les fratreries seront tolérées sur le terrain de la Foire afin d'éviter de séparer les enfants d'une même famille.

Article 7 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure de la manifestation toute personne gênant le bon déroulement de la chasse et / ou ne respectant pas les règles de la manifestation.

Article 8 :

Tous les enfants ayant trouvé 5 œufs ordinaires (ou équivalent) repartent avec un lot. Tout œuf supplémentaire ne donne droit à aucun lot supplémentaire.

Les enfants qui auront trouvé un œuf de couleur (ou équivalent) se verront remettre un « gros lot ».

Article 9 :

La Comité des Fêtes se réserve le droit d'annuler la manifestation pour des raisons pouvant remettre en cause le bon déroulement de la chasse

Article 11 :

En s'inscrivant, le participant abandonne son droit à l'image. Du simple fait de leur participation, les enfants, les accompagnateurs ou le public autorisent l'organisateur ainsi que ses ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve ou encore dans le cadre des animations mises en place, et ce sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/78, le participant dispose d'un droit de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Il peut être amené à recevoir les newsletters ou des propositions de notre association. S'il souhaite exercer ce droit, il suffit de le faire savoir à l'organisation par courrier.

Renseignements complémentaires :

www.guecelardenfetes.com - 0684134512 -